

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 SEPTEMBRE
2025



Extrait du registre des délibérations
République Française

N°DEL_2025_145

MISE A DISPOSITION DU GYMNASSE DES POMPIERS A L'ASSOCIATION
SPORTIVE DES POMPIERS A TITRE GRACIEUX

L'an deux mille vingt cinq, le dix huit septembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le , s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Madame Michèle GRELLIER Maire.

Présents :

Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Malika BARRY, Paul MARSAL, Inès de MARCILLAC, Virginie MINART-GIVERNE, Vincent GRZECZKOWICZ, Véronique FABIEN-SOULE, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Nicole CABLAN-GUEROULT, Laurence GNEMMI, Dominique BAUD, Pascale PATAT, Cécile DELAUNAY, Jean-Baptiste GODILLON, Laurent MALOCHET, Véronique LIGNIER, Arménio SANTOS, Sandrine COMBASTEIL, Christelle HANNEBELLE, Arnaud BEAUVOIR, Pierre GUILLET, Béatrice BELLINI, José TOMAS, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET, Line HUANG

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Pierre ARRIVETZ à Malika BARRY, Eric DUMOULIN à Michèle GRELLIER, Emmanuel LOEVENBRUCK à Vincent GRZECZKOWICZ, Olivier LASSAL à Pascal PONTY, Laurence BOUDER à Virginie MINART-GIVERNE, Levon MINASSIAN à Inès de MARCILLAC, Jean-Manuel PARANHOS à Paul MARSAL, Laurent LEFEVRE à Laurence GNEMMI, Sophie LEFEBURE à François SCHMITT, Yves ENGLER à Béatrice BELLINI

Absents :

Nathalie MOULIN

Secrétaire :

Laurence GNEMMI

Les 28 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

NOTE DE SYNTHESE

Le gymnase des Pompiers, situé au 4 rue de Dublin, est un équipement municipal destiné à promouvoir la pratique sportive au sein de la commune.

Dans cette optique, la Ville met ce gymnase à disposition de plusieurs associations locales afin de soutenir le développement des activités sportives sur le territoire.

L'Association sportive des Pompiers de Chatou a récemment exprimé le besoin de

disposer d'un espace adapté pour organiser ses entraînements. L'objectif est d'offrir aux sapeurs-pompiers un environnement sécurisé et professionnel, propice à des séances de qualité.

La Ville de Chatou souhaite donner une suite favorable à cette demande.

Ainsi, le Conseil municipal est invité à se prononcer sur la convention de mise à disposition du gymnase des Pompiers au bénéfice de l'Association sportive des Pompiers de Chatou à titre gracieux.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Éducation, Restauration Municipale et Sports en date du 09 septembre 2025

Considérant la volonté de la Ville de Chatou de promouvoir les activités sportives sur le territoire de la Ville,

Considérant l'intérêt de mettre en place une convention de mise à disposition du gymnase des Pompiers auprès de l'association sportive des pompiers,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'approuver** la convention de mise à disposition du gymnase des Pompiers à l'association sportive des pompiers à titre gracieux.
- **d'autoriser** Madame le Maire à signer la dite convention et tous les documents y afférents.

A L'UNANIMITÉ,

Publiée le : 26/09/2025